

Développement Durable

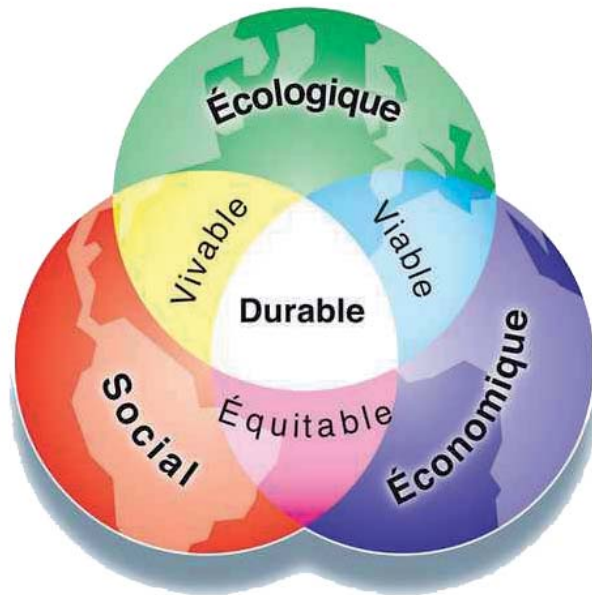
Années 2015/2016



Des idées pour le
**Développement
Durable**

Groupe HEDIS et ses 12 filiales
AED - BHE - Blanc - Daugeron - Fichot Hygiène
Gama 29 - ICA Hygiène - Nicolas Entretien - Orru
Socoldis - Sodiscol - Sopecal Hygiène

Le développement durable, une base pour notre avenir.



Le Groupe Hedis s'est engagé au côté du Compact Global des Nations Unies et du Global Compact France ; la naissance d'un changement imprégnée par cette volonté forte de bien faire, de mieux faire.

Si un grand nombre des préoccupations du Compact Global des Nations Unies était déjà pris en compte au sein de notre groupe, c'est grâce à notre adhésion que nous avons réellement travaillé sur la mise en place de groupes de réflexion et d'actions visant à s'inscrire et à diffuser ces valeurs sans lesquelles nous ne pouvons parler de développement durable et de respect.

Un travail qui nécessite l'investissement de tous. Nous pouvons être fiers des avancées de notre groupe pour tout ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Nos fournisseurs et partenaires nous ont soutenus, mais c'est grâce à la volonté de tous les collaborateurs du Groupe Hedis que cet avancement est significatif.

Dans ce document, vous pourrez découvrir de quelle manière nous avons mis en place des dispositifs visant à réfléchir et à s'approprier toutes les notions abordées par le Pacte Mondial des Nations Unies et de quelle manière nous nous servons de notre sphère d'influence afin d'étendre et de promouvoir ces principes.

Au sein du Groupe Hedis, ce sont 12 sociétés qui se mobilisent et qui se tournent vers l'avenir. Notre engagement va même plus loin puisque autour de nous ce sont des fournisseurs, des prestataires, des localités, des associations... qui se trouvent sensibilisés.

Global Compact des Nations Unies



10 PRINCIPES pour SOUTENIR et APPLIQUER un ensemble de VALEURS FONDAMENTALES, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



« Les hommes naissent libres et égaux en droit »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Aout 1789

Principes relatifs aux droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Dans le travail, comme dans tous les secteurs, il est difficile de mesurer, de quantifier voir même de démontrer que nous faisons bien preuve d'équité ; et pourtant quoi de plus important ! Si nous pensons tous (ou presque) qu'il n'y a rien de plus naturel que de traiter de la même manière une femme ou un homme, un étranger ou un français, qu'en est-il de leur conviction religieuse ?

Au sein du Groupe Hedis, nous avons décidé de ne pas nous fier aux apparences et d'ouvrir notre esprit aux différences sociaux-culturelles qui nous entourent.

C'est ainsi, que pour nos recrutements, nous ne prenons en compte que la valeur du travail, et ce, en dehors de tout autre critère.

Souvent arrivés par le biais de l'intérim, beaucoup de nos salariés sont passés en quelques mois du stade de l'emploi précaire à un emploi stable garanti par un CDI.

Des valeurs fortes au sein du Groupe Hedis, mais pas seulement, puisque nous avons décidé de sensibiliser nos fournisseurs au respect des droits de l'homme*.

Au moment de l'écriture de ce dossier :

- Plus de 95 % de nos employés sont en CDI.
- La déclaration des droits de l'homme a trouvé plusieurs emplacements et s'affiche fièrement dans les bureaux comme dans les lieux de vie communs de nos équipes.
- Une lettre* expliquant notre engagement pour le respect des droits de l'homme et invitant les entreprises à faire de même a été adressée à tous nos fournisseurs.

*Cf: Annexe 1



« Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité (...) est un facteur de progrès pour l'entreprise. »

Extrait du site www.charte-diversite.com

Principes relatifs au droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Au moment de l'écriture de ce dossier :

- Une vingtaine de fournisseurs parmi les plus importants ont reçu notre lettre les invitant à faire respecter les droits de l'homme et du travail et notamment à éliminer toute forme de travail des enfants.
- Un courrier a été envoyé au Maire de la ville de notre siège social afin de le sensibiliser à notre démarche en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre le travail des enfants. Cf : Annexe 2
- Le Groupe Hedis est engagé dans une politique de recrutement basée uniquement sur la valeur du travail.

Nos projets pour 2016/2017 :

- Nous souhaitons étendre notre influence et adresser au reste de nos fournisseurs la lettre les invitant à faire respecter les droits de l'homme et du travail ainsi qu'à éliminer et lutter contre toute forme de travail des enfants.
- Nous souhaitons informer et sensibiliser les maires des villes de nos filiales de notre engagement en matière du respect des droits de l'homme.
- Le Groupe Hedis veut s'engager auprès d'une association favorisant l'éducation des enfants ou luttant contre toute forme de travail des enfants.

La Convention 138 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) a été élaborée pour régler le travail des enfants en fixant un âge minimum de travail que les États parties sont tenus de respecter. (...) Un enfant qui ne travaille pas aura plus de chance de se développer convenablement, tant physiquement que mentalement, et ainsi de devenir un adulte en bonne santé.

OIT : l'Organisation Internationale du Travail est l'agence des Nations Unies qui a été créée dans le but d'adopter des normes internationales du travail.

«Nous n’héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l’empruntons à nos enfants»

Antoine de Saint-Exupéry



Principes relatifs à l’environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant l’environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.

Le groupe Hedis intègre les préoccupations sociales, environnementales et économiques (RSE) dans ses activités.

Le Groupe Hedis encourage ses fournisseurs, clients et collaborateurs à poursuivre leur développement en matière d’environnement.

Nos fournisseurs

Nous sélectionnons rigoureusement nos fournisseurs et privilégions des industriels impliqués en matière environnementale et certifiés. La plupart d’entre eux sont certifiés ISO 9001, ISO 14001, voir OHSAS 18001.

Nous choisissons dans la mesure du possible des fournisseurs produisant sur le sol français afin de limiter l’impact environnemental.

Les efforts continus que nous faisons pour le développement durable nous offrent une certaine légitimité, et nous avons donc demandé à nos fournisseurs et prestataires : Et vous, où en êtes-vous et que faites vous pour le développement durable ?

Il faut parfois peu de chose pour qu’une société décide de s’orienter vers une politique éco responsable. Nous espérons faire parti de ces déclencheurs, de ces petits coups de pouce qui mènent à une prise de conscience.

Vous trouverez en annexe 4, un abécédaire avec les éléments fournis par nos fournisseurs et partenaires en matière de développement durable.

Nos clients

Nous encourageons nos clients à la massification de leurs commandes avec les objectifs suivants :

1. Diminuer le nombre de livraisons et par conséquent les émissions de CO₂
2. Réduire les manipulations (préparations, rangement...)
3. Réduire les volumes administratifs (moins de papier)

Autant de gestes pour l'environnement !



Nos collaborateurs

Nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs sur l'intérêt d'adopter une attitude écologique et faisons la chasse au gaspillage :

- Incitation aux économies d'énergie (eau, électricité) : détecteur de présence dans les sanitaires, robinets temporisés.
- Incitation à la réduction de la consommation de papier : notre personnel est formé à l'utilisation du scanner et aux savegardes informatiques. Nous leur demandons de réduire au maximum les photocopies et impressions des documents.

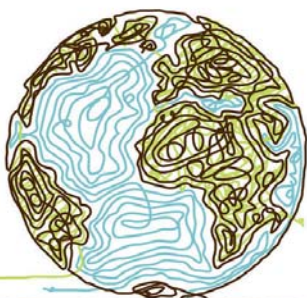
Des idées pour le développement durable

Du fait de ce positionnement fort pour le développement durable, notre société a pu mettre en place une cellule de réflexion « Des idées pour le développement durable ».

Grâce à cette démarche, beaucoup d'idées ont déjà vu le jour et d'autres sont en cours de développement.

Voilà quelques exemples :

- Proposer systématiquement des alternatives écologiques en matière de produits et matériels à nos clients
- Modifier notre façon de communiquer en équipant tous nos collaborateurs d'une messagerie.
- Ajouter dans les signatures automatiques des e-mails, l'inscription « N'imprimez que si nécessaire ».



Recyclage



Depuis 2 ans, le Groupe HEDIS **valorise le tri et le traitement des déchets** aussi bien dans les bureaux (papiers, bouteilles plastique et verre) que dans les dépôts (cartons, films).

Traitement des déchets industriels en conformité avec le Code de l'Environnement, les objectifs du Grenelle de l'environnement et la démarche ISO 14001 (valorisation des papiers, cartons, plastiques, bois).

- Le Déchet Industriel Banal (DIB) est trié et mis dans 2 conteneurs de 1000 litres, ils sont vidés toutes les semaines.
- Le déchet ménager est entreposé dans les conteneurs de 1000 litres avec le DIB (poubelles des bureaux et cafétéria)
- Le déchet carton est plié à plat, stocké et vidé dans la benne ECO DI**
- Le déchet plastique est mis en sache, stocké et vidé dans la benne ECO DI**
- Le déchet papier bureau est collecté à la source dans des cocottes qui sont vidées dans la benne ECO DI**.
- Nous tenons à disposition dans l'entrepôt un carton ou chaque salarié verse le contenu de sa cocotte à papier.
- Le déchet chimique sera entreposé par famille (Acide, Base, Chlore,...) dans les bacs de rétention et sera pris en charge par CDS.



**L'ECO Di est un conteneur sécurisé, fermé.

Nous allons soutenir nos filiales dans la valorisation du tri et du traitement des déchets.

Nos projets à court terme :

- Nous allons nommer un responsable développement durable qui aura en charge l'application des projets de développement durable mis en place pour le groupe.
- L'ajout dans la signature automatique des e-mails, de l'inscription « N'imprimez que si nécessaire » est en cours.
- Nous allons créer un panneau d'affichage dédié au développement durable dans notre groupe.



**«La corruption est l'abus de pouvoir
reçu en délégation à des fins privées»**

Définition de l'ONG Transparency International

Principes relatifs à la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En adhérant au Global Compact des Nations Unies, le Groupe Hedis confirme son engagement à refuser toute forme de corruption.

Les conditions d'achat sont définies dans des accords écrits entre le Groupe Hedis (et ses filiales) et ses fournisseurs.

Les conditions de référencement d'un fournisseur au sein du Groupe sont :

- ses engagements dans le développement durable
- son offre produit
- ses conditions tarifaires

La centralisation des achats nous permet de prévenir les pratiques de corruption active et/ou passive au sein des processus achats (dessous de table, extorsions, fraudes, règles relatives aux cadeaux et invitations, etc.) ; définir et prévenir les conflits d'intérêts ; s'assurer du respect par les fournisseurs des standards en matière de prévention de la corruption.



Fournisseur
Adresse
Code postal Ville

Cher fournisseur,

Notre société s'engage et vous invite à la rejoindre pour faire respecter les droits de l'homme. Naturellement lorsque nous parlons des droits de l'homme, nous sous-entendons les droits des hommes, des femmes et des enfants.

Nous voulons sensibiliser tous nos fournisseurs à la lutte pour l'abolition effective du travail des enfants, ce qui est une nécessité morale. Notons aussi que nous ne pouvons construire l'avenir que sur la base des nouvelles générations et des générations à venir. Pour un avenir solide, pensez-vous que nous puissions nous appuyer sur des enfants fragilisés par le travail ?

Inspiré par la Déclaration de l'OIT* sur les EMN*, nous vous sollicitons afin que vous :

- respectiez la législation nationale ;
- teniez dûment compte des pratiques locales, des priorités du développement et des objectifs sociaux des pays d'accueil ;
- respectiez les normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs ;
- honoriez vos engagements en conformité avec le droit national, et les obligations internationales acceptées.

Emploi, formation, conditions de travail et de vie, relations professionnelles sont au coeur des initiatives de notre société.

Nous espérons que notre volonté et notre engagement influenceront sur la politique de tous nos fournisseurs, car le respect des droits de l'homme n'empêche pas les entreprises d'être compétitives.

En effet, nous devons faire évoluer en parallèle notre développement économique et notre développement social.

Le respect des droits de l'homme, le confort de travail du salarié et le respect du salarié lui-même permettent bien souvent d'accroître sa productivité, et c'est donc un bénéfice pour toute votre entreprise.

Nous espérons que le respect des droits de l'homme est une priorité pour votre société. Nous comptons sur votre soutien et souhaiterions recevoir un courrier nous indiquant votre engagement et les manières dont vous luttez pour les droits de l'homme et contre le travail des enfants.

Nous vous remercions de bien vouloir cosigner ce courrier et vous invitons à préciser de façon manuscrite le nom du cosignataire de la manière suivante : « je soussigné, votre nom, certifie l'engagement de ma société auprès du GROUPE HEDIS, dans le respect des principes relatifs aux droits de l'homme. »

En vous remerciant de votre attention, et dans l'espoir de vous voir, comme nous, réunir vos forces vers ces valeurs fortes ; veuillez agréer, cher fournisseur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Co-signature :

Pierre-Yves ANDREVON
GROUPE HEDIS

HEDIS
140 Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél 01 42 70 54 55 – Fax 01 42 70 54 47
contact@groupe-hedis.com

SAS au capital de 33 300 000 € - N° SIRET 503 151 656 00025 - APE 6420Z - TVA : FR53503151656



MAIRIE
Monsieur Le maire
Place de la République
92300 LEVALLOIS-PERRET

Monsieur le Maire,

Basé à Levallois-Perret depuis de nombreuses années, nous sommes heureux de vous faire part de notre engagement et de notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Nous n'aborderons pas dans cette lettre toutes les actions que nous avons mises en oeuvre, mais nous vous invitons à consulter notre communication sur le progrès, un dossier annuel que nous vous ferons parvenir au plus vite.

Le Groupe HEDIS s'engage, et nous vous invitons à faire connaître notre engagement en matière de respect des droits de l'homme, des droits du travail et de l'environnement, afin peut-être d'insuffler cette même volonté aux différentes entreprises de votre commune.

La course à la rentabilité, souvent au coeur des problématiques des entreprises, ne doit pas être une excuse pour acheter sans se renseigner. Notre groupe étudie ses approvisionnements et lutte pour l'abolition du travail des enfants. L'OIT dans le Plan d'action mondial prévoyait l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Cet objectif sera plus que difficile à atteindre, mais les entreprises comme les représentants des gouvernements, doivent lutter main dans la main et faire de la prévention et de l'information tout autour d'eux.

Ces enfants sont notre avenir, et nous sommes tous conscients que nous ne pouvons pas construire un avenir sur une base fragilisée par le travail des enfants.

Le Groupe HEDIS sensibilise ses collaborateurs, partenaires, fournisseurs afin que ceux-ci puissent eux aussi être dans le respect des droits de l'homme et en espérant qu'à leur tour ils sensibiliseront leurs fournisseurs et leur entourage.

La Déclaration de l'OIT* sur les EMN* nous invite à respecter la législation nationale ; tenir dûment compte des pratiques locales, des priorités du développement et des objectifs sociaux des pays d'accueil ; respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs ; et honorer nos engagements en conformité avec le droit national, et les obligations internationales acceptées.*

Emploi, formation, conditions de travail et de vie, relations professionnelles sont au coeur des initiatives de notre société. Nous espérons que notre volonté, notre engagement influenceront sur la politique de tous ceux qui travaillent à nos côtés. Le respect des droits de l'homme n'empêche pas les entreprises d'être compétitives ; et elles doivent faire évoluer, en parallèle, leur développement économique et leur développement social.

HEDIS

140 Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél 01 42 70 54 55 – Fax 01 42 70 54 47
contact@groupe-hedis.com

SAS au capital de 33 300 000 € - N° SIRET 503 151 656 00025 - APE 6420Z - TVA : FR53503151656

Le respect des droits de l'homme, le confort de travail du salarié et le respect du salarié lui-même permettent bien souvent d'accroître sa productivité, et c'est donc un bénéfice pour toute notre société au sens large du terme. Nous sommes convaincus que la ville de Levallois-Perret, s'inscrit elle aussi dans une politique de respect des droits de l'homme et serions ravis de recevoir un courrier nous apprenant les manières dont vous luttez pour les droits de l'homme, et pour un développement durable.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Groupe HEDIS

HEDIS

140 Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél 01 42 70 54 55 – Fax 01 42 70 54 47
contact@groupe-hedis.com

SAS au capital de 33 300 000 € - N° SIRET 503 151 656 00025 - APE 6420Z - TVA : FR53503151656



Cher partenaire, cher fournisseur,

Le Groupe HEDIS, engagé dans une démarche écoresponsable et de développement durable, souhaite s'assurer que tous ses fournisseurs et fabricants de produits chimiques, de ouate ou de matériel de nettoyage, sont bien adhérents à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Ceci afin de limiter la pollution, et d'autre part, d'éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir tout document nous permettant de vérifier que vous êtes vous aussi dans une démarche écoresponsable !

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Groupe HEDIS

HEDIS

140 Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél 01 42 70 54 55 – Fax 01 42 70 54 47

contact@groupe-hedis.com

SAS au capital de 33 300 000 € - N° SIRET 503 151 656 00025 - APE 6420Z - TVA : FR53503151656

ABÉCÉDAIRE FOURNISSEURS DU GROUPE HEDIS

Leurs engagements et démarches en matière de développement durable

3M :

3M figure depuis l'année 2000 parmi les entreprises de l'indice Développement Durable du Dow Jones (DDSI : Dow Jones Sustainability Index). Elle est, depuis octobre 2003, leader de ce classement.

En 2004, fruit de son engagement, le groupe 3M en France a reçu le 1er Prix «Entreprises & Environnement» dans la catégorie «Management durable, décerné par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

En 2006, 3M Monde reçoit, pour la seconde année consécutive, le prix «Energy Star Sustained Excellence Award» de l'EPA (Environmental Protection Agency) qui récompense l'engagement et les efforts continus de 3M pour économiser l'énergie.

A

AMD : une production 100% Française

C

CGMP :

ECOLABEL EUROPÉEN pour la ouate et Céli-Ouate Nap

Certification VINÇOTTE pour le Terralove d'Ethik et Chic (seule norme permettant de faire la différence avec les «faux» produits biodégradables et compostables).

Certification Norme ISO 9001 : 2008

Label «ORIGINE FRANCE GARANTIE» pour la Ouate et Céli-Ouate Blanc Nap

D

DEB ARMA :

Le développement de leurs produits inclut une étude de l'impact environnemental dès le stade de faisabilité. Chaque nouveau produit doit apporter une amélioration par rapport à son prédécesseur. Deb s'emploie en permanence à améliorer la performance environnementale de ses produits.

Deb est à l'origine de l'utilisation de charges naturelles et biodégradables dans les formulations de produits lavants pour salissures fortes. Deb détient des brevets pour l'utilisation de certaines charges naturelles (maïs, poudres de noyaux d'olives ...).

DME SORMA :

Leur démarche de Développement Durable :

Transport : Diminution des émissions de gaz à effet de serre.

DME organise que des camions complets entre l'Italie et la France. Ils réceptionnent des containers métalliques avec les pièces détachées. Ce système permet d'économiser 30% de volume de transport et plus de 40% de consommation de cartons d'emballage et de palettes. (Dans un carton de chariot conditionné on retrouve plus de 30% de vide dû à leur configuration). Les containers sont retournés en Italie et réutilisés.

Flexibilité : Le fait de conditionner les chariots en France, génère une valeur ajoutée à la filiale et crée des emplois spécifiques permettant d'utiliser des personnes peu qualifiées ou handicapées.

Toutes les nouvelles créations de nouveaux matériels se font dans le respect du développement durable et de l'environnement.

G

GOJO France

Leurs engagements environnementaux :

Réduire la consommation d'eau de 30 % par rapport au niveau 2010 par utilisation, d'ici 2015.

Réduire les déchets solides de 25 % par rapport au taux d'utilisation de 2010, d'ici 2015.

Réduire l'émission de gaz à effet de serre de 5 % par rapport au taux d'utilisation de 2010, d'ici à 2015.

H

HYDENET ANIOS :

Depuis plusieurs années, les Laboratoires ANIOS se sont volontairement engagés dans une Démarche d'Entreprise intégrant trois valeurs fondamentales à leur système de management : Qualité, Sécurité, Environnement (QSE)

Afin de communiquer sur leurs engagements, ils ont développé une charte d'entreprise ANIOSAFE qui, au-delà des obligations réglementaires, montre leur volonté de combattre le microbe en respectant l'Homme et l'Environnement. A toutes les étapes de vie des produits ANIOS, la charte ANIOSAFE les engage à prendre en compte l'éco-conception, soit la protection de l'environnement dans l'élaboration des produits. Au même titre, la maîtrise des effets vis-à-vis de l'Homme est incluse dans cette charte.

Certifications : - Qualité de type ISO 9001 (version 2000)

- Sécurité de type OHSAS

- Environnement de type ISO 14001

K

KIMBERLY CLARK

2015 : Le Trophée des usines distingue le site Kimberly-Clark Professional de Villey-Saint-Étienne, qui fabrique des essuie-mains en papier roulé et plié. Son système de production est susceptible de servir de modèle aux industries de process continu.

HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) : usine disposant de sa propre station de traitement des eaux conforme aux normes environnementales et projetant la réduction de son utilisation en chlore et sa consommation d'électricité.

Fabrication française : 80 % des ventes en France sont fabriquées près de Nancy

Produits éco-labellisés : label ECOLABEL EUROPEEN

S

SCA HYGIENE : un acteur majeur dans le Développement Durable

TOP EMPLOYEURS

SCA France a rejoint le cercle très fermé et prisé des entreprises élues « Top Employer 2014 » pour ses pratiques RH exemplaires. Seules 52 entreprises en France ont reçu cette prestigieuse récompense cette année.

ETHISPHERE INSTITUTE

Pour la septième année consécutive, SCA figure au palmarès mondial des sociétés les plus éthiques.

CLASSEMENT WWF DES PRODUCTEURS DE PAPIER ÉCO-RESPONSABLES

Le WWF a récompensé SCA pour sa transparence exemplaire en matière d'empreinte écologique en incluant le Groupe dans le Classement WWF 2013 des producteurs de papier éco-responsables.

CLIMATE DISCLOSURE PROJECT (CDP)

SCA figure dans l'indice Climate Disclosure Leadership. Le CDP est une association indépendante à but non lucratif qui entretient la base de données primaires relatives au changement climatique fournies par des entreprises la plus importante au monde.

INDICE FTSE4GOOD

Le FTSE4Good est un indice boursier qui mesure les performances de sociétés satisfaisant à des normes internationalement reconnues en termes de responsabilité d'entreprise. SCA fait partie de l'indice mondial de développement durable FTSE4Good depuis 2001.

PACTE MONDIAL

SCA est membre du « Global Compact », ou Pacte Mondial des Nations Unies, depuis 2008. Les rapports de communication sur le progrès (CoP) établis par SCA pour 2008 et 2009 ont par ailleurs été sélectionnés par le Global Compact comme représentatifs des meilleures pratiques.

Indice MSCI World ESG

SCA figure dans l'indice MSCI World ESG, un fonds très diversifié d'entreprises internationales affichant d'excellents scores en matière d'action environnementale, sociale et de gouvernance par rapport à leurs homologues du même secteur.

NORDIC SUSTAINABILITY STARS

SIX STAR est un indice nordique de développement durable lancé en 2009 par SIX et Ethix SRI Advisors. SCA figure parmi les 25 premières entreprises suédoises du classement.

SEALED AIR (Diversey Care) :

2009 : Membre fondateur de la table ronde du WWF sur l'eau chargée d'établir des standards d'utilisation de l'eau et d'en aborder les problèmes de qualité

2008 : Diversey devient membre du programme Climate Savers du WWF

2005 : Charte du nettoyage durable de l'AISE, 1ère société d'hygiène professionnelle reconnue

1994 : Trophée du Programme Environnemental des Nations Unies Médaille d'or décernée pour leur accomplissement mondial.

Solutions éco-labellisées

- Produits éco-certifiés (Ecolabel Européen + Nordic Swan)
- Pure –Eco : technologie + performantes (tensio-actifs dérivés du sucre, gomme naturelle ...)
- Faible dosage – Emballage 100% recyclés.

SPHERE (JM Plast et Jet Sac)

Leur démarche environnementale :

- Proposer un produit dont la fabrication demande moins de ressources non renouvelables : principe d'éco-conception.
De façon concrète, proposer des sacs plus fins tout en assurant une composition technique qui permette de répondre aux exigences de l'utilisateur final (travail sur la matière et le processus de fabrication), ou proposer des sacs en matière issue de ressources renouvelables (biomatériaux issus de l'agriculture).
- Limiter l'impact des déchets de production sur l'environnement
Grâce à son unité de recyclage, Jet'Sac revalorise 100% du déchet de polyéthylène généré lors de la fabrication des sacs poubelle.
- Revaloriser le produit une fois son utilisation terminée : principe du recyclage
Les sacs en polyéthylène sont récupérés et réutilisés en amont dans le processus de fabrication (nécessite une filière de collecte et de recyclage du déchet plastique).
Les sacs en matière biodégradable se dégradent naturellement en obtenant du compost.

Label «ORIGINE FRANCE GARANTIE» :

- Les usines françaises fabriquent environ 70% de la production totale du groupe.
- Deux facteurs ont contribué à cette politique du «Fabriqué en France» :
 - D'une part, le choix de l'innovation constante associé à une politique tournée vers l'environnement : gamme de sac recyclés provenant de la collecte sélective, gamme biodégradable à base de fécule de pommes de terre française, gamme de sacs «Vegetal origin» faits à partir de matériaux végétaux réduisant fortement l'empreinte carbone,
 - D'autre part, la productivité liée à l'automatisation de l'outil industriel et à la haute qualification des collaborateurs de l'entreprise.

La force d'un groupe

- puissance d'achat : 150 fournisseurs référencés
- puissance de vente : centrale de référencement + couverture nationale
- une gamme complète de produits

Groupe de sociétés de distribution de produits et de matériels d'hygiène et de propreté destinés aux :

- Collectivités
- Industries
- Entreprises de Propreté
- Métiers de bouche
- Hôtellerie-Restoration
- Restauration d'entreprise

Gammes de produits intégrant les préoccupations Sociales, Environnementales et Économiques

Solutions adaptées respectueuses de l'environnement et des hommes.

12 filiales
régionales

Commandes
Livraisons
Service technique



- Écoute
- Conseil
- Proximité
- Suivi
- Formation du personnel

Prestations associées :

- audits
- protocoles,
- contrôle des doseurs

Services et conseils
identiques pour tous !



HEDIS

140 Rue Victor Hugo

92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél 01 42 70 54 55 – Fax 01 42 70 54 47

contact@groupe-hedis.com - www.groupe-hedis.com